

Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 27851154/S1/1/AM-RTV_V1

Rédigé le : 17/09/2025

Référence au programme de travaux :Mail du client Mail du client réalisé le 23/06/2025 par
Raymond FORTES

DONNEUR D'ORDRE

Préfecture de Charente-Maritime

Raymond FORTES

21 RUE JEAN JAURES

17300 ROCHEFORT

SITE D'INTERVENTION

SOUS PREFECTURE ROCHEFORT

21 RUE JEAN JAURES

17300 ROCHEFORT

SOUS PREFECTURE ROCHEFORT

Latitude : 45.933800 / Longitude : -0.959800

Date(s) d'intervention(s) :

Le 05/09/2025



SYNTHESE DE CONCLUSION



OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Franck Louvrier	Responsable d'opérations	Certification N° C0737	Franck Louvrier
			

Le présent rapport comporte 29 pages, dont 18 pages d'annexes. Il ne peut être reproduit qu'intégralement.

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION	3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre	3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage	3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage	4
2. CONCLUSIONS	5
2.1. Obligations réglementaires	6
3. INFORMATIONS GENERALES	7
3.1. Immeuble bâti objet de la mission	7
3.2. Parties prenantes	7
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE	7
4.1. Références réglementaires	7
5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	8
5.1. Date(s) de visite(s)	8
5.2. Ecart, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020	8
5.3. Conditions spécifiques	8
5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite	8
6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	9
6.1. Matériaux et produits repérés	9
6.2. Estimation quantitative des matériaux et produits contenant de l'amiante	12
7. ANNEXES	12
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées	12
7.2. Photos prélèvements	13
7.3. Attestation d'assurance	15
7.4. Certificat de compétence	17
7.5. Croquis de repérage	18
7.6. Rapport d'analyse du laboratoire	26

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Réfection des façades en pierres 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8. Les menuiseries sont hors marché.

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il définit les ouvrages de la construction et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
02 - Parois verticales extérieures et façades	
Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales, Conduits d'eaux usées, Conduits de fumée
Eléments associés à la façade	Conduits, Elements ponctuels : chéneaux, rives, corniches
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwichs	Ardoises composites hors fibres-ciment, Ardoises en fibres-ciment, Bacs en fibres-ciment, Eléments de remplissage, Joints d'assemblage, Joints d'étanchéité, Mastics, Panneaux, Peinture, Plaques, Revêtements intérieurs anti condensation, Tresses
Façades lourdes y compris poteaux	Appuis de fenêtres en fibres-ciment, Coffrages perdus, Colle, Colles de carrelage, Colles de faïence, Colles de pate de verre, Couvre-joints, Eléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire, Enduits extérieurs projetés, lissés ou talochés, crépis extérieurs, Enduits pelliculaires de lissage/débullage, Garnissage des joints de dilatation, Imperméabilisant, Isolant, Joints de carrelage, Joints de dilatation, Joints de faïence, Joints de pate de verre, Peintures, Primaire d'accrochage, Ragréage, Revêtements plastiques épais (RPE)
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Carton-amiante, Enduits projetés, Flocages

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

Partie(s) du bâtiment :

EXTERIEUR : façades en pierres 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8.

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Obligations réglementaires

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du Code de la Santé Publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique, ce DAPP ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du Code de la Santé Publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du Code du Travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du Code du Travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : SOUS PREFECTURE ROCHEFORT
21 RUE JEAN JAURES
17300 ROCHEFORT

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
SOUS PREFECTURE ROCHEFORT	Administrations, bureaux	ERP de la 5ème catégorie	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non-communicué

3.2. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
Raymond FORTES	Donneur d'ordre	Préfecture de Charente-Maritime	21 RUE JEAN JAURES 17300 ROCHEFORT	/

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe de l'arrêté du 16/07/2019, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Références réglementaires

- Code du travail : articles L4412-2, R4412-97,
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations,
- Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

5.1. Date(s) de visite(s)

Le 05/09/2025

5.2. Ecart(s), adjonction(s) ou suppression(s) à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation...)

5.3. Conditions spécifiques

- Présence d'occupant lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)
- Encombrement de mobilier ou d'équipement lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)

5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Programme de travaux / Mail du client	Raymond FORTES	23/06/2025	Mail du client	/

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Matériaux et produits repérés

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
Sxx = Sondage n°xx
xx* = élément témoin de la ZPSO
Nota : Hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :

AN = Analyse
DC = Document consulté
MA = Marquage
PN = Ne contient pas d'amiante par nature

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
EXTERIEUR -> Façade 1	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	5	/	S4	AN	peinture dauphin	Non
EXTERIEUR -> Façade 1	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	1	/	S14	AN	peinture de conduit	Non
EXTERIEUR -> Façade 1	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	1	P1* N	/	AN	peinture de conduit	Non
EXTERIEUR -> Façade 1	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	1	P2 N	/	AN	peinture de conduit	Non
EXTERIEUR -> Façade 1	Eléments associés à la façade	Elements ponctuels : chéneaux, rives, corniches	/	/	2	P3* N	/	AN	peinture support métallique d'éclairage	Non
EXTERIEUR -> Façade 1	Eléments associés à la façade	Elements ponctuels : chéneaux, rives, corniches	/	/	2	P4 N	/	AN	peinture support métallique d'éclairage	Non
EXTERIEUR -> Façade 1	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	3	P5* N	/	AN	peinture dauphin	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
EXTERIEUR -> Façade 1	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	3	P6 N	/	AN	peinture dauphin	Non
EXTERIEUR -> Façade 2	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	1	/	S15	AN	peinture de conduit	Non
EXTERIEUR -> Façade 2	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	1	/	S16	AN	peinture de conduit	Non
EXTERIEUR -> Façade 2	Façades lourdes y compris poteaux	Ragréage	/	/	4	P7* N	/	AN	rebouchage	Non
EXTERIEUR -> Façade 3	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	5	/	S2	AN	peinture dauphin	Non
EXTERIEUR -> Façade 4	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	3	/	S5	AN	peinture dauphin	Non
EXTERIEUR -> Façade 4	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	3	/	S6	AN	peinture dauphin	Non
EXTERIEUR -> Façade 4	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	3	/	S7	AN	peinture dauphin	Non
EXTERIEUR -> Façade 4	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	3	/	S8	AN	peinture dauphin	Non
EXTERIEUR -> Façade 4	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	1	/	S9	AN	peinture de conduit	Non
EXTERIEUR -> Façade 4	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	1	/	S10	AN	peinture de conduit	Non
EXTERIEUR -> Façade 4	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	1	/	S11	AN	peinture de conduit	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
EXTERIEUR -> Façade 4	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	1	/	S12	AN	peinture de conduit	Non
EXTERIEUR -> Façade 4	Façades lourdes y compris poteaux	Ragréage	/	/	4	P8 N	/	AN	rebouchage	Non
EXTERIEUR -> Façade 4	Eléments associés à la façade	Elements ponctuels : chéneaux, rives, corniches	/	/	2	Idem P 3	/	AN	peinture support métallique d'éclairage	Non
EXTERIEUR -> Façade 5	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	5	/	S3	AN	peinture dauphin	Non
EXTERIEUR -> Façade 5	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	1	/	S13	AN	peinture de conduit	Non
EXTERIEUR -> Façade 6	Façades lourdes y compris poteaux	Ragréage	/	/	4	P9 N	/	AN	rebouchage	Non
EXTERIEUR -> Façade 6	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	5	P10* N	/	AN	peinture dauphin	Non
EXTERIEUR -> Façade 6	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	5	P11 N	/	AN	peinture dauphin	Non
EXTERIEUR -> Façade 8	Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales	/	/	5	/	S1	AN	peinture dauphin	Non

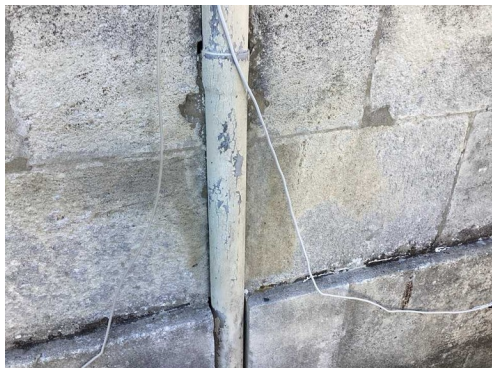
7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
EXTERIEUR	/
EXTERIEUR -> Façade 1	/
EXTERIEUR -> Façade 2	/
EXTERIEUR -> Façade 3	/
EXTERIEUR -> Façade 4	/
EXTERIEUR -> Façade 5	/
EXTERIEUR -> Façade 6	/
EXTERIEUR -> Façade 8	/

7.2. Photos prélèvements

P1	ZPSO 1
EXTERIEUR -> Façade 1	
	
Conduits en façade -> Conduits d'eaux pluviales (Liste B)	

P2	ZPSO 1
EXTERIEUR -> Façade 1	
	
Conduits en façade -> Conduits d'eaux pluviales (Liste B)	

P3	ZPSO 2
EXTERIEUR -> Façade 1	
	
Eléments associés à la façade -> Elements ponctuels : chéneaux, rives, corniches	

P4	ZPSO 2
EXTERIEUR -> Façade 1	
	
Eléments associés à la façade -> Elements ponctuels : chéneaux, rives, corniches	

P5	ZPSO 3
EXTERIEUR -> Façade 1	
	
Conduits en façade -> Conduits d'eaux pluviales (Liste B)	

P6	ZPSO 3
EXTERIEUR -> Façade 1	
	
Conduits en façade -> Conduits d'eaux pluviales (Liste B)	

P7	ZPSO 4
EXTERIEUR -> Façade 2	
	
Façades lourdes y compris poteaux -> Ragréage	

P8	ZPSO 4
EXTERIEUR -> Façade 4	
	
Façades lourdes y compris poteaux -> Ragréage	

P9	ZPSO 4
EXTERIEUR -> Façade 6	
	
Façades lourdes y compris poteaux -> Ragréage	

P10	ZPSO 5
EXTERIEUR -> Façade 6	
	
Conduits en façade -> Conduits d'eaux pluviales (Liste B)	

P11	ZPSO 5
EXTERIEUR -> Façade 6	
	
Conduits en façade -> Conduits d'eaux pluviales (Liste B)	

7.3. Attestation d'assurance



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Immeuble Newtime - 40/52 boulevard du Parc
FR - 92200 Neuilly sur Seine

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic mûrle

Missions exploitation :

- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic radon
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com



Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

Il est précisé que SONT EXCLUS LES DOMMAGES CAUSES PAR L'AMIANTE.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non).....**1'000'000 EUR** par sinistre et
par année d'assurance

Période d'assurance : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 7 janvier 2025.
Pour la compagnie


Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Signé par : Juliette Allavoine
E-mail : juliette.allavoine@allianz.com
Heure de signature : 2025-01-07 10:12:02
Adresse IP : 147.161.232.110

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

7.4. Certificat de compétence



Certificat N° C0737

Monsieur Franck LOUVRIER

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante avec mention	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
	Du 22/01/2023	
	au 21/01/2030	
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.
	Du 22/01/2023	
	au 21/01/2030	
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
	Du 22/01/2023	
	au 21/01/2030	

Date d'établissement le lundi 01 juillet 2024

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P/O Cindy MARTY



Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17 rue Borel - 81100 Castres
Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com
SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

7.5. Croquis de repérage

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	SOUS PREFECTURE ROCHEFORT 21 RUE JEAN JAURES 17300 ROCHEFORT	
Localisation EXTERIEUR > Façade 1	Date visite	Le 05/09/2025
	Auteur	Franck Louvrier
	N° dossier	27851154/S1/1
	Planche	1 / 7
	Indice	1
<u>Vue utilisée :</u>		
<u>Matériaux et produits contenant de l'amiante :</u>		



LEGENDE	● Prélèvement positif	● Prélèvement négatif	● Sondage	● Inaccessibilité	● Observation
---------	--	--	---	---	---

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	SOUS PREFECTURE ROCHEFORT 21 RUE JEAN JAURES 17300 ROCHEFORT	
Localisation EXTERIEUR > Façade 2	Date visite	Le 05/09/2025
	Auteur	Franck Louvrier
	N° dossier	27851154/S1/1
	Planche	2 / 7
	Indice	1
<u>Vue utilisée :</u>		
<u>Matériaux et produits contenant de l'amiante :</u>		

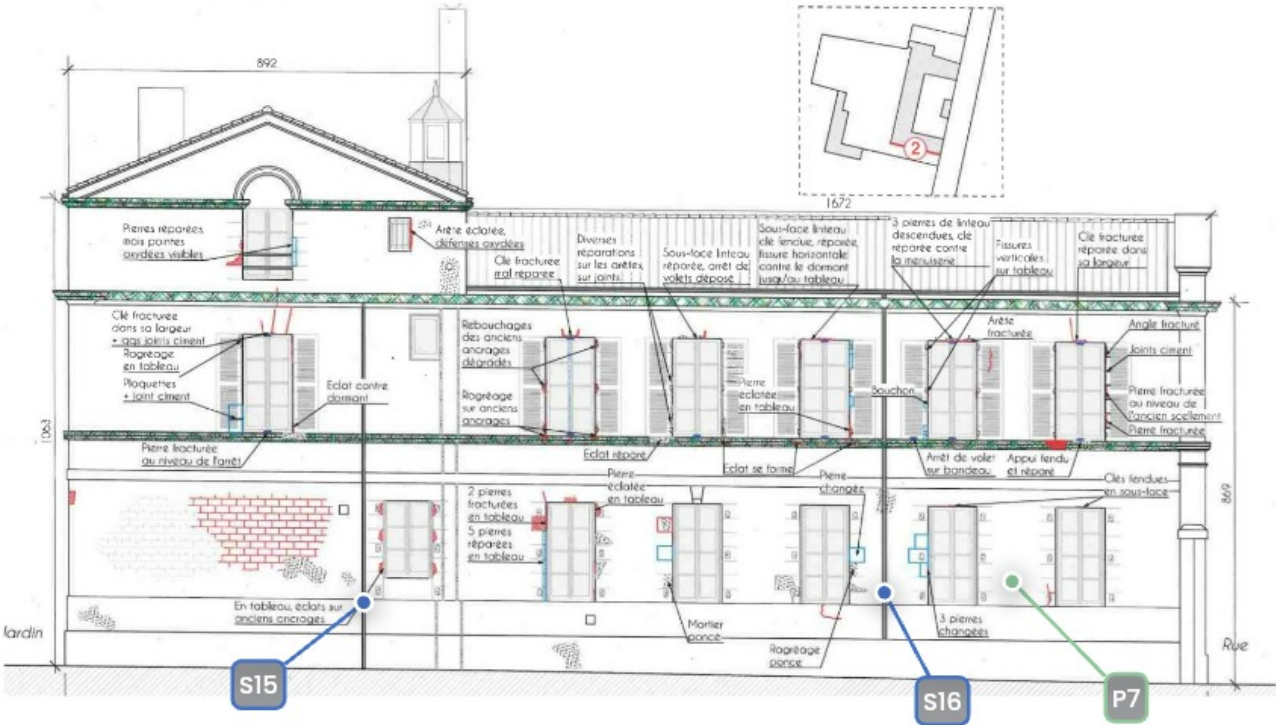


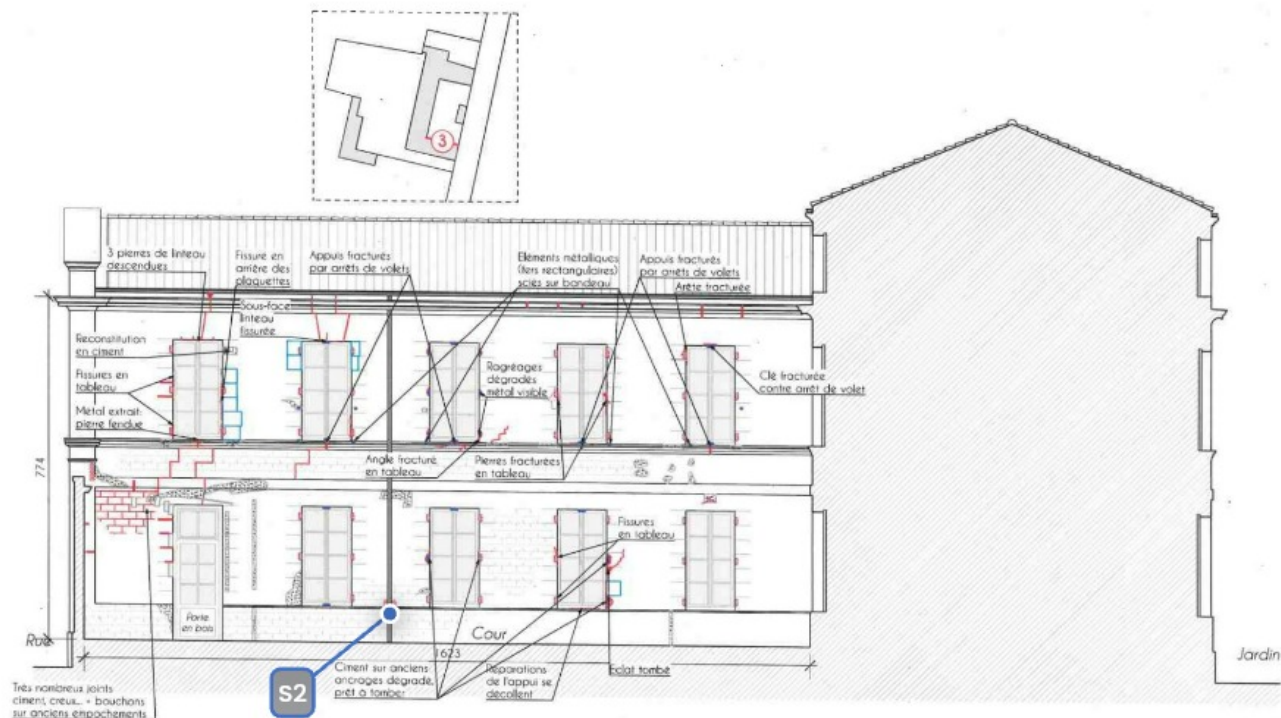
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	SOUS PREFECTURE ROCHEFORT 21 RUE JEAN JAURES 17300 ROCHEFORT	
Localisation EXTERIEUR > Façade 3	Date visite	Le 05/09/2025
	Auteur	Franck Louvrier
	N° dossier	27851154/S1/1
	Planche	3 / 7
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE ● Prélèvement positif ● Prélèvement négatif ● Sondage ● Inaccessibilité ● Observation

LEGENDE ● Prélèvement positif

● Prélèvement négatif

● Sondage

 Inaccessibilité

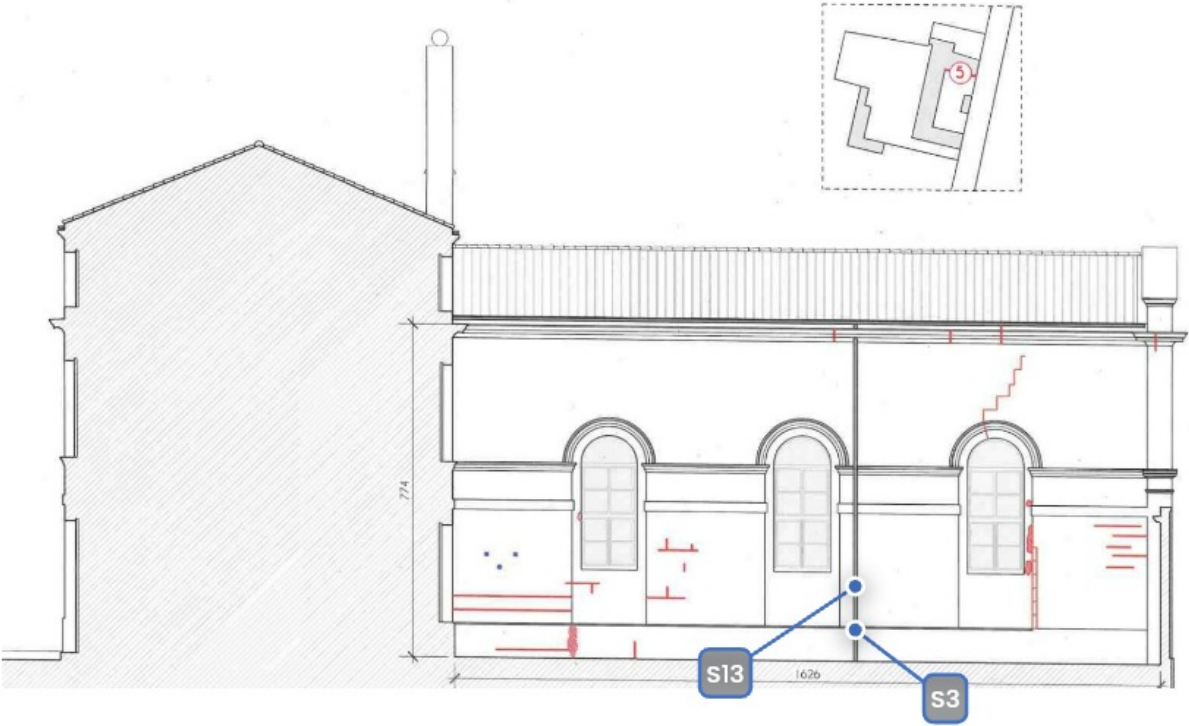
● Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	SOUS PREFECTURE ROCHEFORT 21 RUE JEAN JAURES 17300 ROCHEFORT	
Localisation EXTERIEUR > Façade 4	Date visite	Le 05/09/2025
	Auteur	Franck Louvrier
	N° dossier	27851154/S1/1
	Planche	4 / 7
	Indice	1
<u>Vue utilisée :</u>		
<u>Matériaux et produits contenant de l'amiante :</u>		



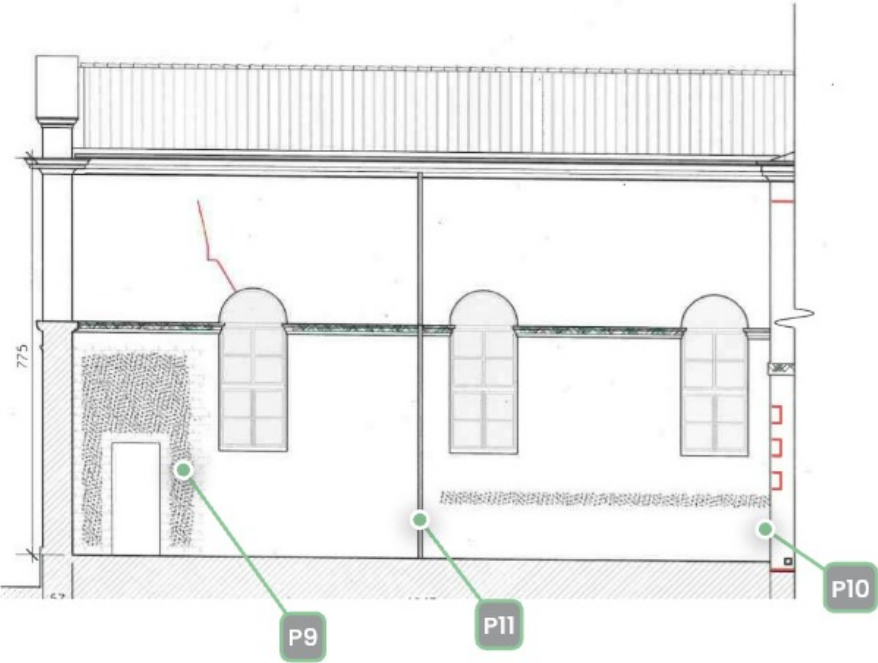
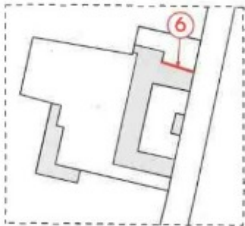
LEGENDE	● Prélèvement positif	● Prélèvement négatif	● Sondage	● Inaccessibilité	● Observation
---------	--	--	---	---	--

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	SOUS PREFECTURE ROCHEFORT 21 RUE JEAN JAURES 17300 ROCHEFORT	
Localisation EXTERIEUR > Façade 5	Date visite	Le 05/09/2025
	Auteur	Franck Louvrier
	N° dossier	27851154/S1/1
	Planche	5 / 7
	Indice	1
<u>Vue utilisée :</u>		
<u>Matériaux et produits contenant de l'amiante :</u>		



LEGENDE	● Prélèvement positif	● Prélèvement négatif	● Sondage	● Inaccessibilité	● Observation
---------	--	--	---	---	--

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	SOUS PREFECTURE ROCHEFORT 21 RUE JEAN JAURES 17300 ROCHEFORT	
Localisation EXTERIEUR > Façade 6	Date visite	Le 05/09/2025
	Auteur	Franck Louvrier
	N° dossier	27851154/S1/1
	Planche	6 / 7
	Indice	1
Vue utilisée :		
Matériaux et produits contenant de l'amiante :		



LEGENDE



Prélèvement positif



Prélèvement négatif



Sondage

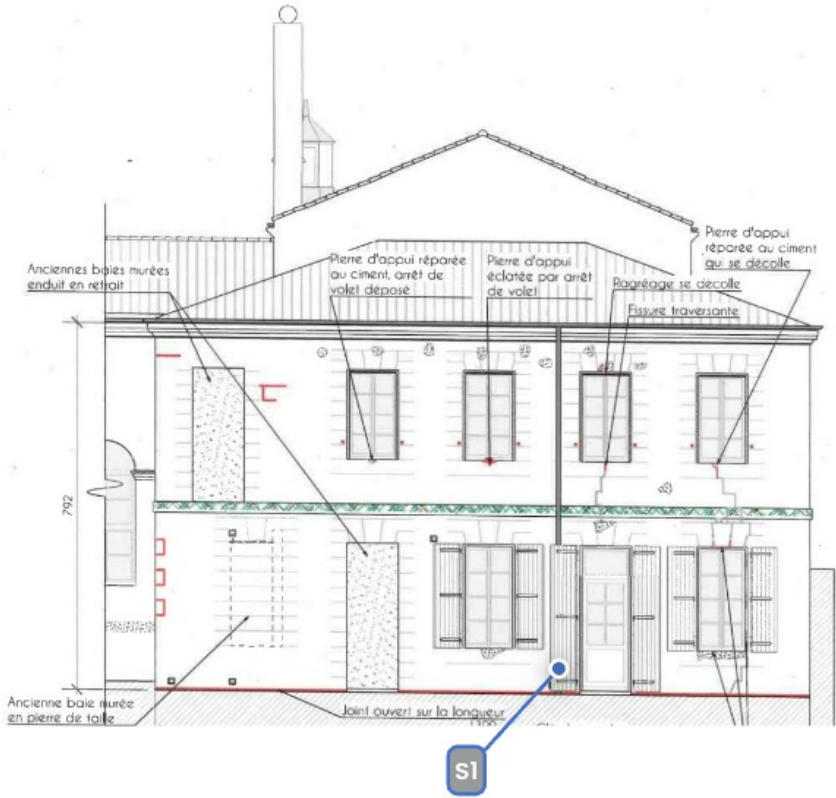
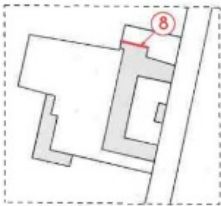


Inaccessibilité



Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	SOUS PREFECTURE ROCHEFORT 21 RUE JEAN JAURES 17300 ROCHEFORT	
Localisation EXTERIEUR > Façade 8	Date visite	Le 05/09/2025
	Auteur	Franck Louvrier
	N° dossier	27851154/S1/1
	Planche	7 / 7
	Indice	1
Vue utilisée :		
Matériaux et produits contenant de l'amiante :		



LEGENDE	● Prélèvement positif	● Prélèvement négatif	● Sondage	● Inaccessibilité	● Observation
---------	--	--	---	---	--

7.6. Rapport d'analyse du laboratoire

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS

Monsieur Franck LOUVRIER

17-19 Rue Bernard Moitessier

17180 PERIGNY

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-072238-01

Date d'émission de rapport : 15/09/2025 5:28

Page1/3

Dossier N° : 25K029129

Date de réception : 09/09/2025

Date d'analyse : 11/09/2025

Référence dossier Client:1510797383/27851154/S1/1/1_27851154/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	EUROFINS25000007 0607 Réf. Prel : P1 EXTERIEUR - Façade 1/Conduits en façade	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	MET * / DU4G	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	EUROFINS25000007 0606 Réf. Prel : P2 EXTERIEUR - Façade 1/Conduits en façade	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	MET * / DU4G	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
003	EUROFINS25000007 0604 Réf. Prel : P3 EXTERIEUR - Façade 1/Eléments associés à la façade	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	MET * / DU4G	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
004	EUROFINS25000007 0603 Réf. Prel : P4 EXTERIEUR - Façade 1/Eléments associés à la façade	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	MET * / DU4G	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
005	EUROFINS25000007 0602 Réf. Prel : P5 EXTERIEUR - Façade 1/Conduits en façade	Matériau semi-dur (de différentes couleurs)	MET * / DU4G	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures ,CS 60134

33172 Gradignan, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 5840

Portée disponible sur

www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-072238-01 Date d'émission de rapport : 15/09/2025 5:28 Page 2/3
 Dossier N° : 25K029129 Date de réception : 09/09/2025 Date d'analyse : 11/09/2025
 Référence dossier Client: 1510797383/27851154/S1/1/1_27851154/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
006	EUROFINS25000007 0601 Réf. Prel : P6 EXTERIEUR - Façade 1/Conduits en façade	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur (gris) (i)	MET * / DU4G	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
007	EUROFINS25000007 0605 Réf. Prel : P7 EXTERIEUR - Façade 2/Façades lourdes y compris poteaux	Matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET * / DU4G	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
008	EUROFINS25000007 0599 Réf. Prel : P8 EXTERIEUR - Façade 4/Façades lourdes y compris poteaux	Matériau semi-dur (blanc)	MET * / DU4G	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
009	EUROFINS25000007 0600 Réf. Prel : P9 EXTERIEUR - Façade 6/Façades lourdes y compris poteaux	Matériau semi-dur (blanc)	MET * / DU4G	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
010	EUROFINS25000007 0598 Réf. Prel : P10 EXTERIEUR - Façade 6/Conduits en façade	Matériau semi-dur (blanc) + (rouge)	MET * / DU4G	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-072238-01	Date d'émission de rapport : 15/09/2025 5:28	Page3/3
Dossier N° : 25K029129	Date de réception : 09/09/2025	Date d'analyse : 11/09/2025
Référence dossier Client:1510797383/27851154/S1/1/1_27851154/1/1		

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
011	EUROFINS25000007 0387 Réf. Prel : P11 EXTERIEUR - Façade 6/Conduits en façade	Matériau semi-dur (blanc) + (rouge)	MET * / DU4G	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) couche(s)

(i) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures , CS 60134

33172 Gradignan, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

